

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2011001

Signataire : David REBUFFEL

OBJET :Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 26 logements situés 14 Quai Adrien Agnès à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU le Code de la construction de l'Habitation,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

VU la délibération en date du 15 mars 2011 n°057/11-CC de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 5 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 26 logements situés 14 Quai Adrien Agnès à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers,

VU le projet de convention ci-annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 5 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 26 logements situés 14 Quai Adrien Agnès à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers.

AUTORISE le Maire à le signer.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué